

## **REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE ST SAUVEUR DE PUYNORMAND**

L'an deux mil vingt le quatre février

Le Conseil municipal de la Commune de Saint Sauveur de Puynormand, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie sous la présidence de Monsieur MOULINIER Gérard, Maire.

Date de convocation du Conseil municipal :

Présents : Mr MOULINIER Gérard, Mr DUBET Jean Pierre, Mme TERRIEN Dominique, Mme CADOT Martine, Mr GRELAUD Jean Frédéric, Mme DAUNIS Sandrine, Mr LOUIS Fabrice, Mme VIALE Anne Marie, Mr BOURDONCLE Denis et Mr DOLE Franck.

Absent excusé : Mr MICOINE Claude

Monsieur Claude MICOINE a donné pouvoir à Monsieur Denis BOURDONCLE

Secrétaire de séance : Monsieur Jean-Pierre DUBET assisté de la secrétaire de Mairie

Le compte rendu de la précédente séance est adopté à l'unanimité.

### **I – Objet : Convention mise à disposition de personnel : Avenant n°2**

Vu la délibération du Conseil Municipal du 26 juin 2015 autorisant Monsieur le Maire à signer une convention de Mise à disposition de personnel avec le SIVU CHENIL du LIBOURNAIS,

Monsieur le Maire expose qu'il est nécessaire de réévaluer le montant de la participation financière et propose la signature de l'avenant N° 2.

Le Conseil municipal, après avoir entendu l'exposé, de Monsieur le Maire,

**DECIDE** : d'autoriser Monsieur le Maire à signer l'avenant N° 2 à la convention de mise à disposition de personnel.

### **Délibération adoptée à l'unanimité.**

### **II - DEMANDE D'ADHÉSION au S.I.V.U. du CHENIL du LIBOURNAIS FORMULÉE par la COMMUNE de MONTAGOU DIN**

**LE CONSEIL MUNICIPAL**, après en avoir délibéré,

**VU** l'arrêté préfectoral en date du 17 NOVEMBRE 1983 -modifié successivement les 1er OCTOBRE 1991, 17 FÉVRIER 1993, 6 AOÛT 1993, 29 MARS 1996, 7 NOVEMBRE 1996, 26 MAI 1997, 27 AVRIL 1998, 27 AVRIL 1999, 5 NOVEMBRE 1999, 5 AVRIL 2000, 6 JUILLET 2000, 10 JANVIER 2001, 13 JUIN 2001, 14 MAI 2002, 12 SEPTEMBRE 2002, 21 AOÛT 2003, 13 AOÛT 2004, 20 AVRIL 2005, 7 JUIN 2006 29 JANVIER 2007, 21 MAI 2007, 1<sup>er</sup> JUILLET 2009, 18 JUIN 2010, 7 AOÛT 2012, 30 OCTOBRE 2013, 2 MARS 2015, 2 DECEMBRE 2015 et 9 FEVRIER 2017 – portant création du Syndicat Intercommunal à Vocation Unique du Chenil du Libournais regroupant, initialement, 53 communes de l'arrondissement de LIBOURNE et 122 à ce jour,

**VU** les délibérations en date du 8 novembre 2019 par laquelle la commune de MONTAGOU DIN sollicite son adhésion au S.I.V.U. du chenil du Libournais,

VU la délibération du comité syndical du SIVU du chenil du Libournais en date du 20 décembre 2019 acceptant les demandes d'adhésion dont il s'agit,  
VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

**CONSIDÉRANT** que la vocation du S.I.V.U. est d'accueillir le plus grand nombre possible de communes,

**ACCEPTE** la demande d'adhésion au S.I.V.U. formulée par la commune de MONTAGOUDIN.

**Délibération adoptée à l'unanimité.**

### **III – Défense des intérêts de la Commune dans l'instance n° 428462 introduite par Monsieur Bernard GIRET devant le Conseil d'Etat**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L. 2121-29 ;

Considérant que par requête en date du 13/11/2019 Monsieur Bernard GIRET a formé un pourvoi devant le Conseil d'Etat contre l'arrêt rendu le 27 décembre 2018 par la cour administrative d'appel de Bordeaux ;

Considérant qu'il importe d'autoriser Monsieur le Maire à défendre les intérêts de la commune dans cette affaire ;

Le Conseil municipal après avoir entendu l'exposé,

**Autorise** Monsieur le Maire à ester en défense devant le Conseil d'Etat,

Désigne Maîtres PIWNICA et MOLINIÉ pour représenter la commune dans cette instance.

**Délibération adoptée à l'unanimité.**

### **IV – Subvention exceptionnelle à l'Association Pétanque et Loisirs**

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de verser une subvention exceptionnelle à l'association Pétanque et Loisirs.

Le Conseil municipal après en avoir délibéré, décide, à l'unanimité :

- **d'octroyer** une subvention exceptionnelle, à l'association Pétanque et Loisirs, d'un montant de 1 000 €.

- de prévoir la dépense au budget de l'année.

**Délibération adoptée à l'unanimité.**

**V - Monsieur Franck DOLE donne lecture de la « Motion de soutien à la lutte contre la réforme des retraites » et propose au Conseil de la voter :**

**Motion de soutien à la lutte contre la réforme des retraites**

L'ensemble du pays est secoué depuis le 5 décembre par la colère des salariés, des retraités, des Gilets jaunes contre le projet de réforme des retraites de Mrs. Macron-Philippe. Cette réforme instaurerait un système de retraites non plus par répartition mais par points.

M. Fillon en a dit le plus clairement l'objectif, dès 2016 : elle « *permet de baisser chaque année le montant, la valeur des points et donc, de diminuer le niveau des pensions* » pour faire des économies sur le dos des salariés, des retraités, des jeunes, pour mieux servir les grandes entreprises et la finance, les banques s'enrichissant par le biais de la dette publique.

Comme les jeunes qui luttent contre la précarité et la sauvegarde de la planète, dans un contexte de luttes international, des centaines de milliers de manifestants et de grévistes, dont certains en grève reconductible, exigent que les dividendes record distribués aux actionnaires, que les cadeaux multiples aux grandes entreprises reviennent aux classes populaires.

Par conséquent, solidaire des intérêts collectifs et en particulier des plus défavorisés, des actions, manifestations et grèves, le Conseil municipal de St Sauveur de Puynormand

- soutient la lutte pour le retrait du projet de loi Macron sur les retraites
- exige le retour à la retraite à 60 ans dans le public et le privé avec 37,5 annuités maximum de cotisation, calculée sur 75% du meilleur salaire
- défend l'augmentation des salaires et la fin de la précarité car pour que tous puissent avoir une retraite digne, il faut que tout le monde ait un revenu ou un salaire décent.

Le Conseil municipal, après avoir entendu lecture de la Motion,

**DECIDE** : de signer cette motion à l'unanimité.

**Motion votée à l'unanimité.**

**VI - Recensement de la population**

Monsieur le Maire donne la parole à Monsieur Jean-Pierre DUBET, Adjoint, pour parler du recensement de la population.

Monsieur DUBET expose au Conseil que le recensement arrive à sa fin et qu'il ne reste que 3 logements non enquêtés. Il indique que le recensement a demandé un travail de l'agent recenseur mais également du coordonnateur et coordonnateur adjoint pour mobiliser les habitants. Il demande au Conseil Municipal de bien vouloir partager la dotation forfaitaire de recensement versée par l'Etat d'un montant de 673 € en trois.

Le Conseil municipal, après avoir entendu l'exposé,

**DECIDE** : d'attribuer la somme de 673 € comme suit :

- Agent recenseur : 225 €
- Coordonnateur : 224 €
- Coordonnateur adjoint : 224 €

**Délibération adoptée à l'unanimité.**

## **Questions diverses :**

### **VII - Urbanisme :**

Madame CASSAT a demandé l'exonération de la taxe d'habitation pour la maison qui héberge Monsieur QUET. Sachant que cette taxe est en cours de suppression et que la vétusté du logement ne doit pas générer un coût exponentiel de cette taxe, cette demande est refusée à l'unanimité.

Monsieur le Maire informe le Conseil de la proposition de Madame Bernadette ESPAGNET de vendre son terrain situé Chemin de la Beaumette de 14 000 m<sup>2</sup> dont 10 000 m<sup>2</sup> en zone 1AU pour un montant de 50 000 euros à la Commune pour la somme de 50 000 euros.

Le Conseil valide le principe de l'achat du terrain de Madame ESPAGNET.

### **VIII - ECOLE :**

Suite à la demande d'achat d'un ordinateur portable par l'école, un devis a été établi par RICOH et a été validé par Madame la Directrice. Le Conseil valide cet achat avec toutefois une demande de négociation du prix.

### **IX - MUTUELLE :**

L'information concernant la réunion publique du 21 février 2020 va être distribuée à la population et sera suivie d'un vin d'honneur.

**L'ordre du jour étant épuisé la séance est levée à 20 heures.**